

Compte-rendu 8ème Conférence facturation

mardi 2 avril 2024

Prochaine conférence le mardi 2 juillet 2024 de 14h à 15h

Invitée : Madame Victoria REDOULY notre interlocutrice CNAM

Participants : Ludivine VALEMBOIS (FDE du Gard Nîmes), Anne MAGDELAINE (FDE Strasbourg), Mallory DURAND et Mireille ROZE (ENCP)

Excusée : Gaëlle Landais (VSE Avrillé)

A l'ordre du jour :

- comptabilité analytique, exemple d'analyse alsacien
- les retours sur l'atelier accélérateur arrêt ou généralisation de Pegase,
- vos retours des entretiens avec les évaluatrices CEMKA,
- un petit point mediateam
- vos actualités
- vos questions

Points évoqués :

- *Comptabilité analytique, exemple d'analyse*
- *Retour sur l'atelier de fin d'expérimentation qui a eu lieu en février*
- *Retour sur vos entretiens avec les évaluateurs du programme*
- *NIR particuliers en 7 ou en 8,*
- *Point forfait*

Tableau de comptabilité analytique présenté par Mme Magdelaine.

Part des soins précoces, part des bilans médicaux plus frais annexes (= licence

expérimentateurs secondaires + achat matériel - test audio et oculaire), formations des expérimentateurs secondaires : cela fait 50 000€ par an de frais en plus pour l'établissement. Valorisation de différents temps de travail : psychologues, facturation mais oublis d'autres ? Embauches : renforcement pôle santé avec une infirmière puéricultrice et un médecin. Sur les deux années écoulées, déficit de 100 000€, 50 000€ par an. Le bénéfice pour les enfants est positif. L'établissement a reçu 200 000€ pour les enfants inclus dans Pegase et en même temps, il en a dépensé 300 000€.

Il aurait eu le soutien de la PMI sur le territoire, cela aurait été un peu différent : pas d'embauche de médecin et pas d'achat de matériel.

Le déficit est pris sur le budget de l'établissement et en arrière-plan, sur les fonds du département. Ce tableau vient refléter la dimension de l'expérimentation à moindre coût. Ce tableau a été fourni à l'évaluateur.

Retour sur l'atelier de fin d'expérimentation pegase

Il a été question de la mise dans le Droit Commun (réf généralisation).

Comment Pegase peut être intégré dans le droit commun ?

Le S.A.S. (= période transitoire) est normalement de 12 à 18 mois. Les 18 mois peuvent être prolongés si c'est compliqué. 18 mois ça peut être court comme durée pour intégrer du nouveau dans le système du Droit Commun.

S'il y a généralisation, il y aura une période transitoire où le fonctionnement financier se fera avec la plateforme Art 51. Une fois dans le Droit Commun, c'est le système de Carte Vitale qui prendra le relais. Nous sommes une des premières expérimentations des Art 51 avec Santé Protégée. La question de la CPAM est comment rémunérer les professionnels libéraux qui n'ont pas de référencement CPAM (psychomotriciens et psychologues).

Périodicité de la rémunération des expérimentateurs secondaires : Nîmes facture à l'acte et pour Strasbourg, ce sont des factures mensuelles.

Victoria Redouly parle d'un idéal : l'interopérabilité du système informatique. C'est-à-dire que le système informatique transmette à la CNAM les informations concernant les soins donnés par les professionnels aux enfants.

Si généralisation, il aura une période blanche, c'est-à-dire un « arrêt des inclusions » après le 2 août 2024. Pour les enfants qui sont inclus avant le 2 août 2024, vous pourrez continuer à demander les reliquats et les renouvellements de forfait.

📌 **Retour entretien avec les évaluatrices CEMKA**

Les comptables ou les professionnels de la facturation n'ont pas eu d'entretien par les évaluatrices CEMKA. Par contre, elles ont été interpellées par leurs directions pour avoir des informations chiffrées sur Pegase. Elles savent que leurs directions ont eu des entretiens avec les évaluatrices. Le rapport final sera rendu fin avril et présenté dans la première quinzaine de juin.

📌 **Actualités et questions des établissements**

Anne Magdelaine : en attente des informations sur la généralisation.

Ludivine Valembois : encore un enfant qui a un NIR provisoire (avec un 7 ou un 8).

Victoria Redouly confirme que les NIR avec un 7 et 8 ne passent pas. Elle conseille de faire un mail à l'équipe support Art 51 et demande d'être en copie.

Mme Redouly doit faire un point avec l'équipe support art 51 sur les numéros NIR particuliers depuis le début des inclusions :

- Avec un 7 ou un 8 (numéro NIR provisoire)
- NIR Corse
-

📌 **Point forfait**

Vous aurez 3 mois de délais après la fin de l'expérimentation (le 2 août 2024) pour que vous mettre à jour de vos demandes de forfaits sur la plateforme art51: le tableau CNAM dans le mediateam peut vous y aider.

Rappels :

- Il est important de bien renseigner vos tableaux CNAM dans le mediateam, **vous pouvez les faire apparaître dans votre tableau usager. Cela nous permet d'identifier (sans avoir à retourner dans chaque dossier) si vous êtes bien allés chercher tous les forfaits sans en oublier un seul**
- Dès que vous avez un souci sur le mediateam, contactez le service client, ils sont très réactifs et compréhensifs, ils vous aideront et vous éviteront de perdre du temps.
- Si vous avez un souci avec la plateforme art51, n'hésitez pas à leur envoyer un mail à l'adresse suivante : support@plateforme-article51.zendesk.com et à nous mettre en copie de vos échanges avec l'équipe support de la plateforme, Mettre Victoria Redouly en copie si pb NIR.

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique Facturation, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-facturation>

Pour accéder à cet espace votre mot de passe est : segapefact

Vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02 41 21 40 86, ou par mail

mireille.roze@programmepegase.fr

mallory.durand@prigrammepegase.fr

Prochaine conférence de facturation : mardi 2 juillet 2024 de 14h à 15h